

Atelier francophone d'échange sur la réalisation des Agendas 21 locaux

15-19 décembre, Lille, France

Les agendas 21 locaux en Francophonie

Etat des lieux, acquis méthodologiques et contraintes

Farid Yaker, Enda Europe



Agenda 21 locaux francophones Recensement NU / ICLEI 2002

- **Afrique : 43**
- **Asie : 26 (VN : 20, Liban : 6)**
- **Europe : 374**
(Belgique : 106, France : 69, Suisse : 83, Lux : 69)
- **Canada : 14**

Total francophone : 457

Total monde : 6416*

RFA : 2000, 12% des CL, Suède : 289, 100%

- Nombre de CL s'étant engagées à réaliser un Agenda 21 ou ayant un A21 en cours de réalisation

61% des CL se disent au stade de l'action

Autres conclusions du recensement

- La gestion de l'eau est la première priorité au Nord et au Sud
- **Contraintes principales :**
 - **faiblesse des financements**
 - **faible soutien des gouvernements (campagnes nationales)**
 - **Au Sud :** manque d'expertise et d'information, manque de moyens humains et matériels des CL, manque d'autonomie,
 - **Au Nord :** manque d'intérêt acteurs, difficulté d'organiser la concertation et de susciter l'adhésion des populations

Limites perçues par les CL

- **Incapacité de produire un changement important dans de nombreux secteurs**
- **L'environnement, secteur le plus maîtrisable (biais environnemental)**
- **Economie, le moins contrôlable**

Types d'agendas 21

- **Focus environnemental : 46%**
Nord 51%, Sud : 17%
- **Trois dimensions du DD : 36%**
- **Dimension économique**
Sud : 36% , Nord : 10%

Autres résultats

- Les CL du Sud dans les pays pauvres ne contrôlent le processus d'A21L que dans 37% des cas contre 73% dans les pays riches
- Sous-représentation des femmes, minorités ethniques et jeunes
- Les processus d'Agendas 21 locaux ne sont pas encore assez intégrés dans les structures de gouvernance des CL (41% de fonctionnement parallèle)

Recommandations

- Soutenir et développer les programmes et structures d'accompagnement des démarches A21L (national et international)
- Mécanismes de suivi et d'évaluation
- Soutenir la mise en place de campagnes nationales A21L
- Renforcer la capacité des CL de mener des A21L : autonomie, accès aux financements, cadre fiscal,

Expériences francophones

- **Quebec/Canada** : il existe de nombreuses stratégies locales de développement durable qui ne portent cependant pas le nom d'Agendas 21 locaux
- **Afrique sub-saharienne** : peu d'agendas 21 locaux qui sont souvent la continuation de Plans de développement locaux participatifs, plus nombreux

En Belgique

- De nombreux Agendas 21 en Flandre (tendance très environnementale)
 - Très peu en Wallonie. Rôle pionnier de la commune de Ottignies-Louvain-la Neuve. Maire Vert
- Objectif** : planifier l'ensemble des politiques et des compétences communales autour de la préoccupation de DD.
- Le plan s'intègre dans le programme de politique générale**

- Mesures plutôt symboliques (Café Max Hevelaar, boycott de TotalFina)
- Difficulté à faire participer la population et les acteurs de la ville
- Appui d'un groupe « alliances pour le DD » = citoyens mobilisés pour le DD
 - sensibilisation-formation au DD
 - pression sur Commune
 - impliquent des associations pour faire émerger la préoccupation sociale

Suisse

Nouvelle Constitution fédérale

Préambule

Conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures

Art. 2 But

Elle favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays.
Elle s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique.

Art. 73 Développement durable

La Confédération et les cantons oeuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain.

Office fédéral du développement territorial

- Gère les stratégies en matière d'organisation du territoire, de coordination des transports et de développement durable

Lignes directrices

- Intégration du développement durable dans toutes les politiques de la Confédération
- Développer les partenariats (cantons, communes, société civile et secteur privé)

Moyens pour la mise en oeuvre du développement durable au niveau local

- Programme d'encouragement
- Forum du développement durable
- Coordination de systèmes d'indicateurs
- Enquête nationale des démarches de DD
- Journées nationales du DD local
- Site internet www.are.ch

- 98 communes impliquées dans une démarche A21L
- 12 initiatives cantonales
- Initiation des processus
Exécutif : 54%, administration : 21%
- Gestion : mandataire externe 26%, administration 23%, comité Ad hoc 29%
- Responsabilité : exécutif (67%)

Thèmes prioritaires

Haut du classement

- transports/mobilité
- aménagement du territoire
- nature et paysage

Bas du classement :

- consommation
- coopération internationale
- égalité homme-femme

Problèmes rencontrés

- Difficultés dans la gestion du processus
- Réticence dans l'administration
- Manque de moyens financiers
- Manque d'intérêt
- Notion de DD trop abstraite
- Manque de ressources humaines

Changements induits

Législatifs : 15 communes

- Chartes, règlements (nouvelles orientations en fonction du DD, constructions, PDU, ...)

Organisationnels: 24 communes

- Délégués, poste de coordination
- Groupe ou comité de pilotage
- Groupes de travail transversaux

Tunisie

- 5 A21L pilotes en 2001 : HAMMAM SYALA, JENDOUBA, KRIB, MEJEZ EL BAB, NABEUR (appui GTZ, Life)

Les objectifs :

- doter les villes et les collectivités rurales d'outils de planification locales de développement
- inciter les villes à se rapprocher des critères de la ville durable telle que définis dans le cadre du Réseau des villes durables

Enseignements

- Apprentissage de nouvelles pratiques en matière de DL : dialogue entre citoyens, communes et associations
- Possibilité de défendre un programme d'investissement élaboré non pas à partir de cahier de doléances mais d'un diagnostic. Nouveau processus de planification du développement à l'échelle locale
- Faiblesses : les services de l'Etat n'ont pas participé de manière satisfaisante

- Le Xème plan prévoit 10 A21L par an - réseau «des villes durables» visant à généraliser l'agenda 21 local dans toutes les villes.
- Monastir, Kasserine, Kairouan, Sakiet Eddayer, Hammam-Lif, Aïn Draham, La Marsa, Sousse et Boumhel-Bassatine.
- Formation destinée aux comités 21 locaux : sensibilisation au concepts du développement durable et de l'Agenda 21 Local, méthodologie d'élaboration d'un Agenda 21 Local, ateliers participatifs de planification.

France

- 200 initiatives pour des politiques intégrées de développement durable
- Dont 60 Agenda 21 locaux (démarche volontaire) laboratoires d'expérimentation
- Mise en place d'Agenda 21 départementaux et régionaux.
- Les départements et les régions apportent un appui méthodologique et financier aux communes et aux agglomérations pour la mise en œuvre d'Agenda 21 locaux

A quels stades se trouvent les A21L français

- Majorité : stade diagnostic ou définition du projet
- Quelques uns : mise en œuvre des mesures
- Poignée : disposent d'indicateurs de DD

• Source : Gazette des Communes, N° 1699

Processus marginal

- Notions de DD et d'agenda 21 local peu connues et mal comprises du grand public ou des élus (caractère abstrait du concept)
- Faible mobilisation du gouvernement
- Faible mobilisation des associations traditionnelles d'environnement, de citoyenneté, de solidarité int., de D. local
- Désintérêt des associations d'élus et faible influence des réseaux de villes européens et internationaux

• Source : Nathalie Holec, Les A21 locaux en France

Autres contraintes

- **Difficulté à organiser la concertation**
- **Difficulté à mettre en œuvre une approche transversale – organisation des services en secteurs relativement cloisonnés**
- **Insuffisances de l'intercommunalité** (36779 communes, dont 31948 ont moins de 2000 habitants)- Malgré loi de 1999 sur simplification de la coopération intercommunale
- **Disparités de la fiscalité locale – nécessité de mettre en cohérence le cadre fiscal et les implications de la démarche DD**

Assise législative et réglementaire

- **Les A21 locaux sont inscrits dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) de 1999**
- **Les projets d'agglomération et les chartes de pays, prévus dans les contrats de plan Etat/régions, pourront s'inspirer des démarches A21L**
- **A21 locaux : outils de mise en cohérence - ciments de tous les outils contractuels et de planification existants**
- **Appui des régions et assise législative sont porteurs d'espoir**

Les Agendas 21 locaux : une opportunité pour la France

- **Instrument de renouveau de la planification urbaine : projet sur le long terme, partagé par le max d'acteurs, détermine les orientations des politiques communales**
- **Outil stratégique et de planification concertée – cadre d'action sur 10 – 15 ans**
- **Articulation du CT et LT, global et local, bonne gouvernance**
- **Mobiliser transversalement en croisant les expertises – outil de management**

Quelles conditions de réussite

- **Portage au plus haut niveau**
Ex : Angers, Chargée de mission développement durable auprès du Maire et du DG des Services. A travers Christelle Six « c'est le Maire ou le DG qui parle »
- **Des dispositifs organisationnels qui favorisent la collaboration des services**
- groupes de travail démultipliés en ateliers thématiques (Nord)
- correspondants dans les services de la Mission A21 (CU Lyon)
- **Un changement de mentalités**
Trop d'élus pensent encore que démarche participative rime avec perte de prérogatives
- **Traduire l'A21 local en actes**
Ex : HQE, économies,
- **Dégager des moyens humains et matériels pour animer le processus**

Innovations

Campagnes thématiques à Lille. Objectifs :

- **Rendre opérationnel le concept de développement durable**
- **Engager une réflexion stratégique sur les impacts des choix politiques locaux**
- **Déployer ces choix dans l'action de toutes les forces vives de la communauté**

2002 : eau 2003-2004 : alimentation

Innovations

- **Bilan sociétal à Angers : impacts sociétaux de la collectivité (450 indicateurs) : relations avec salariés, fournisseurs, clients (ex-usagers)**
- **Parlement des jeunes (Lille) – Conseil municipal d'enfants (Ste Anne - Lille)**
- **Ambassadeurs pour le développement durable (280 agents dans le Nord)**
Objectif : vaincre les résistances au changement, décloisonner les services, « polliniser » le DD dans toute la collectivité, intégrer le DD dans l'ensemble des politiques départementales

Valenciennes

- La collectivité **décline son plan d'action dans ses différents outils de planification (plan local d'urbanisme, PDU, plan de gestion des friches urbaines et industrielles à Valenciennes)**
- Elle **intègre ses actions dans le concept de DD**
- La collectivité **écoute les citoyens**
(journée de rencontre des comités de quartiers, charte de concertation, opération « coupons-réponses sur l'Agenda 21, Forums permanents, débats citoyens, anneau citoyen, Maison de la gouvernance)

Clefs du succès - quelques citations

- « la population se sent concernée si il y a **actions concrètes et effets visibles** » (JC Antonini, Maire d'Angers)
- « S'engager dans le développement durable c'est d'abord **identifier et mettre en évidence les enjeux** » Pierre Biche, Ademe, Pays de Loire
- « Le geste citoyen doit être en même temps un **geste économique** » , Véronique Becquart, DG de Lille Métropole Habitat
- « L'Agenda 21 est un **travail de tous les jours** pour agir en cohérence et en harmonie » Pascal Dubois, Responsable Agenda 21 Valenciennne
- « Si on **n'impose pas un certain nombre d'exigences**, on ne peut rien obtenir » André Vezhinet, CG de l'Hérault
- « **Infléchir les politiques publiques** plutôt que de lancer des actions parallèles et créer des budgets spécifiques » Jean Shepman, VP département Nord

Conclusion

- Les CL de l'espace francophone sont globalement en retard dans la mise en œuvre des Agendas 21 locaux
- Ce retard est accentué au Sud, où, paradoxalement les besoins sont les plus criants et où les CL n'ont pas les moyens suffisants pour s'engager dans la démarche A21 local
- Il est urgent de soutenir les efforts des CL du Sud qui fonctionnent dans un cadre démocratique et satisfait les règles de bonne gouvernance

Conclusion

- **Renforcement de la coopération décentralisée et appui de cette forme de coopération aux démarches de développement local durable**
- **Accompagnement des collectivités locales dans la mise en œuvre, la capitalisation et l'échange autour des processus d'A21 locaux**
- **Le partage du français et la diversité des situations de nos CL devient un atout**

